

mérignac

GUIDE

# de la petite enfance



# Édito

Accueillir un jeune enfant, c'est accompagner ses premiers pas dans la vie, mais aussi répondre à vos besoins en tant que parents. La Ville de Mérignac avec la direction Petite enfance sont pleinement engagées pour vous accompagner dans cette étape essentielle de votre vie familiale.

Ce guide a été conçu pour vous orienter dans vos démarches, depuis la recherche d'un mode d'accueil jusqu'à l'inscription de votre enfant. Il recense l'ensemble des structures existantes et les différents modes d'accueil adaptés aux besoins des familles sur le territoire : crèches municipales, associatives, interentreprises, micro-crèches, mais aussi les lieux d'information et d'écoute comme le Relais parents-enfants ou le Lieu d'Accueil Parents-Enfants. Il vous permet de faire vos choix. Nous espérons qu'il vous sera utile.

Bien à vous,

**Thierry Trijoulet**  
Maire de Mérignac

# Sommaire

## **J'attends un enfant** ..... p 4

1. La déclaration de grossesse
2. Le congé maternité
3. La déclaration de naissance
4. Le livret de famille
5. Le congé paternité

## **Je cherche un mode d'accueil** ..... p 6

- ★ L'offre d'accueil publique ..... p 8
- ★ L'offre d'accueil privée ..... p 12

## **Mes lieux ressource** ..... p 14

- ★ La Maison de la petite enfance Simone Veil
- ★ Les autres lieux ressource

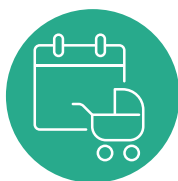
## **Où sortir avec mon enfant à Mérignac ?** ..... p 20

# J'attends un enfant



## 1. La déclaration de grossesse

Elle est réalisée par votre médecin généraliste, gynécologue ou sage-femme lors de votre 1<sup>er</sup> examen prénatal confirmant que vous êtes enceinte. Pour bénéficier de tous vos droits, la déclaration de grossesse doit être réalisée dans les 14 premières semaines ou avant la fin du 3<sup>e</sup> mois auprès de votre caisse d'assurance maladie.



## 2. Le congé maternité

- Si vous attendez votre premier ou votre deuxième enfant, (et que votre premier enfant est à charge, et/ ou est né viable) votre congé maternité s'élèvera au total à 16 semaines, réparties en 6 semaines de congé prénatal et 10 semaines de congé post-natal.
- Si vous attendez votre troisième enfant et que vos autres enfants sont à charge, votre congé maternité s'élèvera à 26 semaines au total, réparties en 8 semaines de congé prénatal et 18 semaines de congé post-natal.



### 3. La déclaration de naissance

La [déclaration de naissance](#) est obligatoire. Elle doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement à l'État civil, la sécurité sociale, la Caf, la complémentaire santé et les impôts.

La reconnaissance d'un enfant est une démarche volontaire :

- si vous êtes la mère, il suffit que votre nom soit indiqué dans l'acte de naissance,
- si vous êtes le père et que vous n'êtes pas marié avec la mère, la reconnaissance est nécessaire pour établir le lien de filiation avec votre enfant,
- si vous êtes un couple de même sexe, des règles spécifiques sont prévues. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie.



### 4. Le livret de famille

Le livret de famille est un document officiel remis par la mairie à la naissance du 1<sup>er</sup> enfant ou lors du mariage. Il présente des extraits d'actes d'état civil des membres d'une famille. Il doit être mis à jour à l'occasion de tous événements survenus après sa délivrance (mariage des parents, naissance, adoption, divorce, décès). Vous pouvez demander des duplicatas, par exemple en cas de perte ou de vol. Le livret de famille contient également des textes portant sur le droit de la famille.



### 5. Le congé paternité

À l'occasion de la naissance de votre enfant, selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'un congé en tant que salarié. Vous pouvez y prétendre, si vous êtes le père de l'enfant quelle que soit votre situation familiale, ou si vous êtes le compagnon de la mère de l'enfant et que vous vivez en couple (mariage, concubinage, PACS).

# Je cherche un mode d'accueil

Vous avez besoin de confier votre enfant, que ce soit pour travailler, pour aller en formation, pour avoir du temps pour vous ? Votre enfant peut être accueilli, en fonction de vos besoins, entre une demi-journée et 5 jours par semaine.

Accueil individuel ou en structure collective, régulier ou occasionnel... la ville de Mérignac dispose d'une variété de modes d'accueil destinés à l'enfant de 0 à 3 ans.

Tous ces modes d'accueil doivent répondre à la [charte nationale](#) pour l'accueil du jeune enfant.



	Attribution des places par la Ville de Mérignac		Attribution des places
Type de gestion	Crèches municipales		Crèches associatives
Modes d'accueil	Crèche familiale	Crèches collectives	
Définitions	Accueil de l'enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) employé(e) par la Ville.	Lieu d'accueil collectif régulier et occasionnel	
Nom des structures	La Farandole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croqu'lle</li> <li>• Les Couleurs de mon Enfance</li> <li>• Au Fil de l'Eau</li> <li>• Badaboum</li> <li>• 123 Copains</li> <li>• Alexandra David-Néel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tom Pouce</li> <li>• Pomme d'Api</li> <li>• Les Marmousets</li> <li>• La Maison de Pierre</li> <li>• Les Ecoreuils</li> <li>• La Devèze</li> </ul>
Tarification	Tarification définie par la CNAF en fonction des ressources et du nombre d'enfants de la famille.		
	<a href="http://monenfant.fr">monenfant.fr</a>		



Pour trouver la crèche la plus proche de chez vous, consultez la carte des équipements de Mérignac avec le filtre « Petite enfance » et choisissez votre quartier.



Et retrouvez toutes les informations concernant l'ensemble des crèches ici.



es par la structure		Parent employeur	
Structures d'accueil du secteur privé			
Micro-crèches	Assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s	MAM	Accueil à domicile
Lieu d'accueil collectif régulier et occasionnel (12 enfants)	Accueil de l'enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) employé(e) par les parents	Regroupement de 2 à 4 assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par les parents	Accueil de l'enfant au domicile du parent. Possibilité de garde partagée : enfants de familles différentes accueillis au domicile, de l'un des parents.
	Listes des assistant(e)s maternel(le)s ou MAM auprès du Relais petite enfance ou sur le site monenfant.fr		
Tarification définie par la structure. L'aide de la Caf est versée à la famille.	Tarification définie par l'assistant(e) maternel(le). L'aide de la Caf est versée à la famille.		Tarification définie par les parents ou le prestataire : minimum légal SMIC. L'aide de la Caf est versée à la famille.

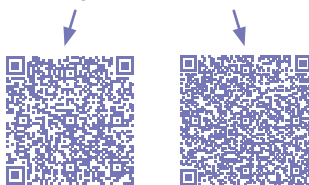
## ★ L'offre d'accueil publique



Crèche Alexandra David-Neel

L'offre publique comprend les crèches municipales et associatives. La ville attribue l'ensemble de ces places selon le règlement adopté par le conseil municipal en mars 2022.

Retrouvez les crèches  
municipales et associatives



Les places sont attribuées par une commission dédiée qui instruit toutes les demandes afin de garantir l'équité de traitement, en fonction :

- **Du souhait exprimé par les familles** : accueil individuel ou collectif, accueil à temps plein ou à temps partiel, quartier souhaité,
- **Des places disponibles dans chaque structure** : nombre de places par année de naissance,

- **De critères d’attribution définis par la politique de la ville, afin de répondre aux besoins de la population de Mérignac tout en maintenant une mixité dans les structures :** la situation familiale (fratrie, grossesse multiple, enfant porteur de handicap, famille monoparentale), la situation professionnelle de la famille (formation, emploi, recherche active d’emploi) et/ou une situation particulière à prendre en compte en lien avec le besoin de l’enfant (besoin d’accompagnement spécifique, famille orientée par un partenaire institutionnel).

Pour une rentrée en septembre ou octobre, la commission d’attribution des places principales du mois d’avril attribue la majorité des places. Vous recevrez par courrier au mois de mai, soit un accord pour une place en crèche, soit un avis de maintien sur une liste de dossiers actifs.

Pour une place le reste de l’année, une commission complémentaire attribue les places, à partir de la liste des dossiers actifs, dès qu’une place se libère dans une crèche.



Relais Petite Enfance

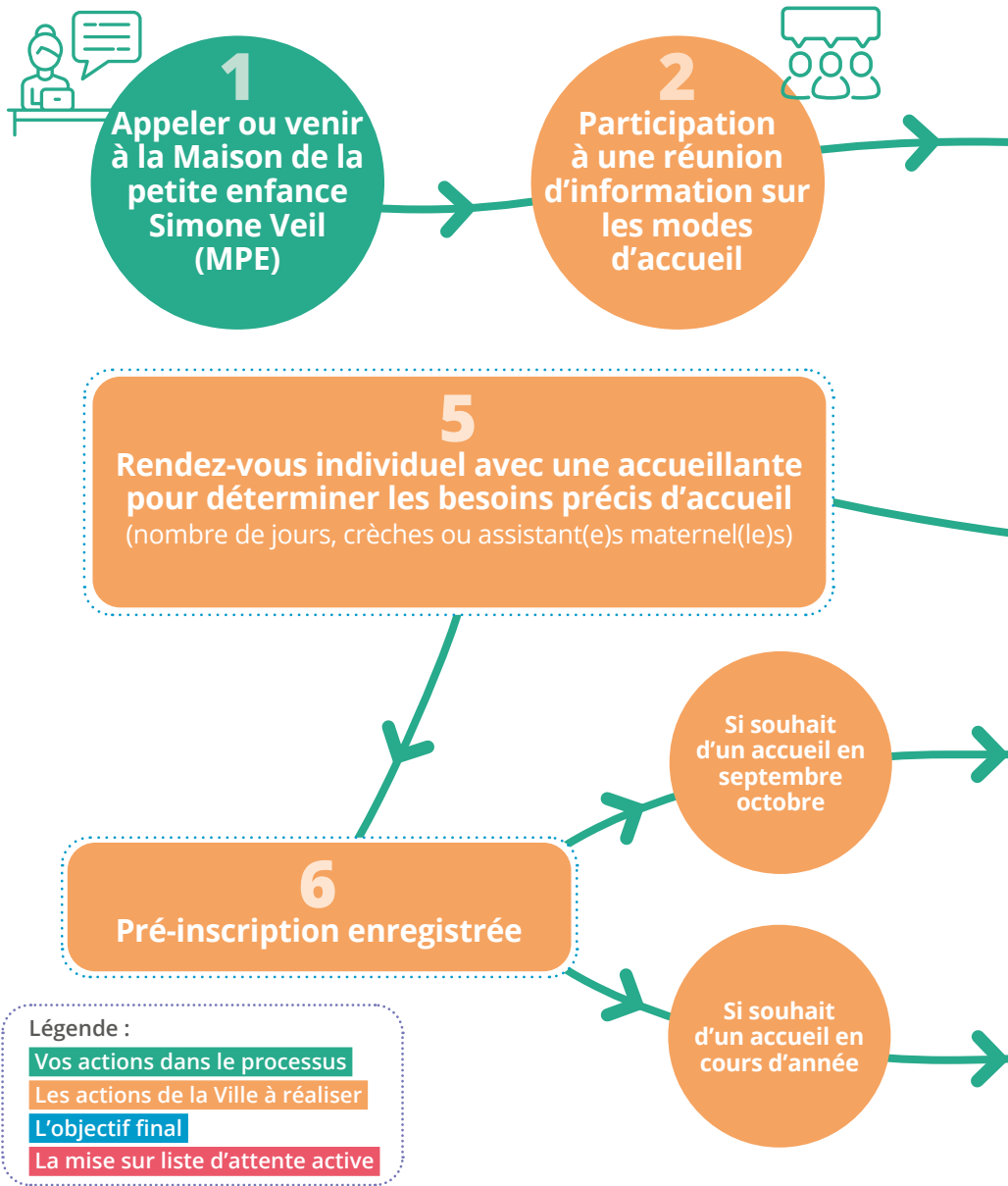


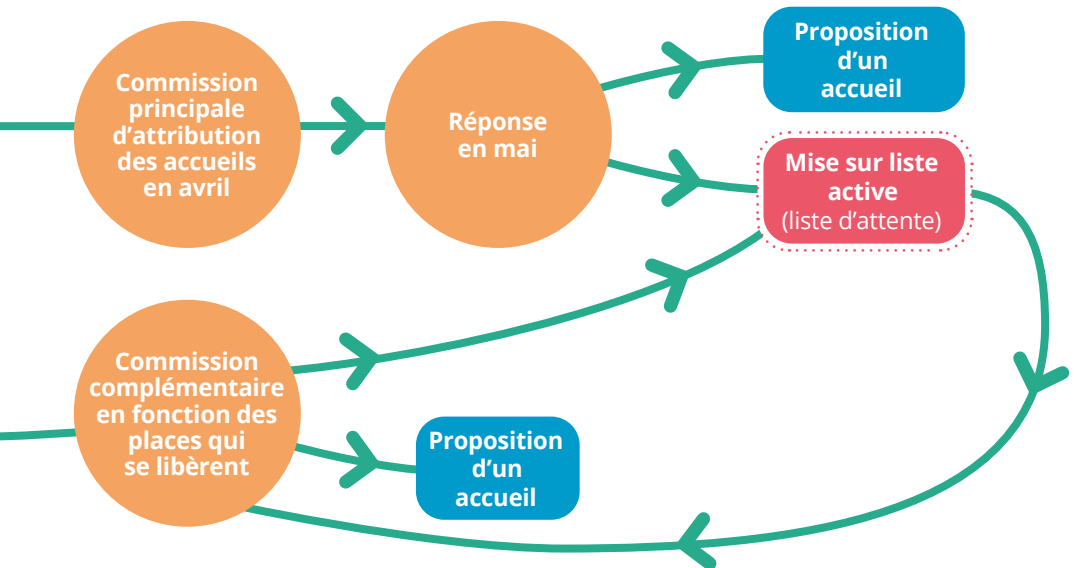
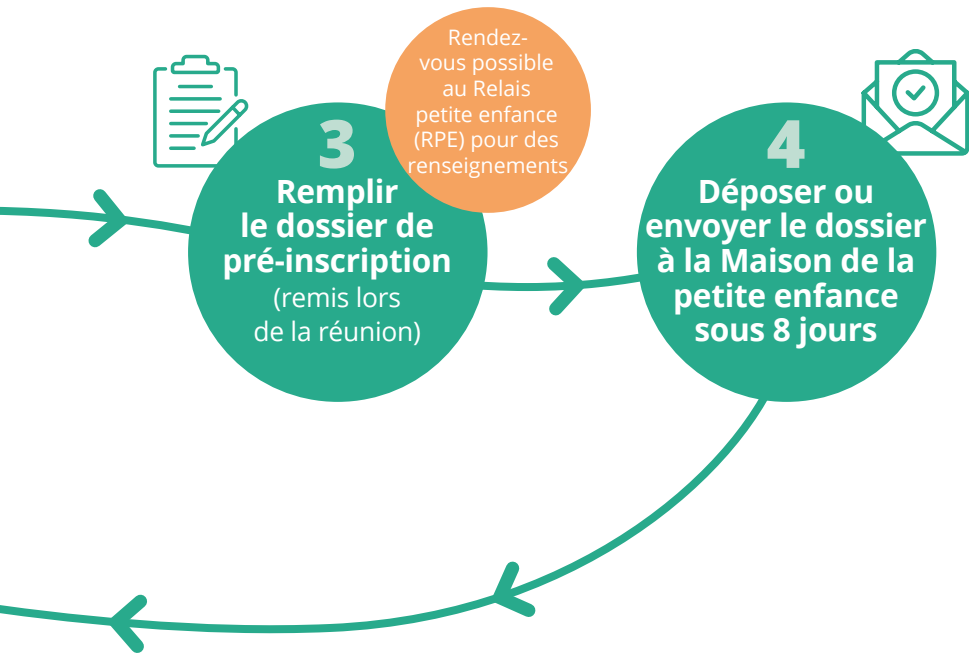
Crèche Au Fil de l’Eau



Crèche Tom Pouce

# Circuit d'inscription de mon enfant en crèche





## L'offre d'accueil privée

### Les assistant(e)s maternel(le)s salariées du parent employeur

Le Relais petite enfance (RPE) peut vous accompagner dans vos démarches. C'est un lieu d'écoute, d'information et de soutien à destination des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des gardes d'enfants à domicile.

L'ensemble des démarches est à réaliser auprès de l'assistant(e) maternel(le). Le RPE vous propose différents types d'accompagnement.

- **RPE Centre-ville à la Maison de la petite enfance Simone Veil**

- Avenue du président René Coty - 05 56 97 77 69

- **Les annexes d'Arlac et de Beaudésert** (sur rendez-vous uniquement)

- 12, avenue du Maréchal Joffre (Arlac) - 05 56 45 50 60

- 11, allée Concorde (Beaudésert) - 05 56 97 77 69

**Une adresse mail commune :** [relaispetiteenfance@merignac.com](mailto:relaispetiteenfance@merignac.com)

### **Pour les parents**

Lors de votre recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le), vous trouverez au RPE des informations au sujet :

- du métier d'assistant(e) maternel(le),
- des droits et devoirs en tant que particulier employeur,
- du statut des assistant(e)s maternel(le)s et leur convention collective,
- des prestations Caf,
- des coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur la commune par quartier, les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s qui nous ont signalé leurs disponibilités d'accueil.

Tout au long de l'accueil de votre enfant, vous trouverez au RPE une écoute, une aide, un accompagnement pour :

- toutes vos interrogations concernant l'accueil,
- des informations plus spécifiques, une orientation vers les services concernés.

## Pour les enfants

Les enfants viendront partager avec leur assistant(e) maternel(le) des temps de jeux collectifs, des rencontres avec d'autres enfants et des temps festifs proposés au sein du RPE de la Maison de la petite enfance, à l'antenne du RPE d'Arlac et de Beaudésert et au sein des Maisons des habitants de Beutre, la Glacière, Chemin-Long et la Maison de quartier à Capeyron.

## Pour les assistant(e)s maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s trouveront des informations sur :

- leur métier, leur statut,
- leur convention collective, leurs droits et devoirs en tant que salarié(e) d'un employeur particulier.

Tout au long de leur exercice professionnel, ils/elles trouveront au RPE :

- une écoute par rapport à l'exercice de leur pratique professionnelle,
- un accompagnement dans leur démarche de professionnalisation par l'intermédiaire de la formation continue,
- des temps de jeux collectifs pour les enfants qu'ils accueilleront,
- des échanges entre assistant(e)s maternel(le)s.

## Les crèches du secteur privé

L'ensemble des démarches est à réaliser directement auprès de la crèche ou de la micro-crèche :

- Crèches inter-entreprises privées



- Micro-crèches privées



## Mes lieux ressource



### La Maison de la petite enfance Simone Veil



La maison de la petite enfance Simone Veil est un espace dédié à l'accueil des familles de jeunes enfants, à l'accompagnement à la parentalité. Elle est également un lieu ressource pour les assistant(e)s maternel(le)s et les professionnel(le)s de la petite enfance.

Y sont également organisés des évènements pour les tout-petits (expositions, spectacles, etc.)

#### Ce lieu comprend :

- Le guichet d'accueil petite enfance
- Le Relais petite enfance
- Un des lieux d'accueil enfants parents
- Des ateliers enfants-parents
- La crèche 123 Copains
- La direction petite enfance

Avenue du Président René Coty  
Tram A ; bus 1, 30 et 26

05 56 55 66 08

[maison.petite.enfance@merignac.com](mailto:maison.petite.enfance@merignac.com)

## **Le guichet d'accueil de la Maison petite enfance**

Le guichet d'accueil petite enfance accompagne les familles pour la recherche d'un mode d'accueil et dirige vers les autres lieux ressources pour toute question concernant la petite enfance.



Salon de la Maison petite enfance

## **Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)**

Ce sont des lieux ouverts aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un proche, aux parents et futurs parents. Deux professionnel(le)s vous accueillent pour un temps de jeu libre, d'échange et d'écoute. Les familles se rencontrent, peuvent partager leur expérience et créer des liens.

Il s'agit d'un espace de socialisation pour l'enfant qui rencontre d'autres enfants, peut s'éloigner de son parent et explorer le lieu en toute sécurité. L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Du matériel adapté aux jeunes enfants est à disposition. La fréquentation du lieu est gratuite, anonyme et ne nécessite aucune inscription. Dans les heures d'ouverture, chacun arrive et repart à l'heure qu'il souhaite.

## Les adresses où ils se situent :

(Laep.escale@merignac.com)

- LAEP l'escale d'Arlac : 12, avenue Maréchal Joffre  
lundi de 15h à 18h
- LAEP l'escale de la Maison de la petite enfance :  
Avenue du Président René Coty  
mercredi et vendredi de 9h à 12h
- LAEP l'escale de Beaudésert : 11, allée concorde  
jeudi de 15h à 18h



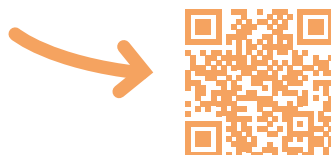
LAEP l'escale de la Maison de la petite enfance.

## **Les ateliers enfants parents**



Ces ateliers sont des temps d'accompagnement à la parentalité permettant de soutenir le lien enfants - parents, de développer la richesse culturelle et artistique des tout-petits, de favoriser les liens entre les familles et de permettre à l'enfant d'avoir un temps privilégié avec son parent. Ils sont gratuits pour les familles.

La programmation est semestrielle et à retrouver sur le site de la Ville. Sur inscription à la Maison petite enfance (MPE) au 05 56 55 66 08.



## **★ Les autres lieux ressource**

### **Relais des familles - La Parenthèse**

23 bis, avenue du Dr Fernand Grosse

06 37 58 61 67 - 05 56 34 71 90

[parenthese@merignac.com](mailto:parenthese@merignac.com)

[merignac.com/le-relais-des-familles-la-parenthese](http://merignac.com/le-relais-des-familles-la-parenthese)

### **Maison du Département des Solidarités (MDS)**

419; avenue de Verdun

05 56 12 13 90

[gironde.fr/acteurs-jeunesse/les-ressources/maisons-du-departement-des-solidarites](http://gironde.fr/acteurs-jeunesse/les-ressources/maisons-du-departement-des-solidarites)

### Protection maternelle et infantile (PMI)

419, avenue de Verdun

05 56 12 13 90

[gironde.fr/enfance-et-famille/sante-maternelle-et-infantile-pmi](http://gironde.fr/enfance-et-famille/sante-maternelle-et-infantile-pmi)

### Maisons des habitants :

- Beutre - 210, avenue de l'Argonne  
05 56 34 02 68 - [accueil@csabeutre.fr](mailto:accueil@csabeutre.fr) - [csabeutre.fr](http://csabeutre.fr)
- Beaudésert - 81, avenue des Marronniers  
05 56 34 10 63 - [accueil@cs-beaudesert.fr](mailto:accueil@cs-beaudesert.fr)
- Chemin-long - 132, avenue. de la Somme  
05 56 34 43 72 - [accueil@mjcclal.fr](mailto:accueil@mjcclal.fr) - [mjcclal.fr](http://mjcclal.fr)
- Burck - 27, rue du Maréchal Foch  
05 56 45 18 07 - [accueil@cstournesol.fr](mailto:accueil@cstournesol.fr) - [cstournesol.fr](http://cstournesol.fr)
- Amicale laïque de la Glacière - 5, rue Georges Mandel  
05 56 96 62 65 - [contact@algmerignac.fr](mailto:contact@algmerignac.fr) - [algmerignac.fr](http://algmerignac.fr)
- Arlac - 6, place de la chapelle Sainte-Bernadette  
05 56 99 55 33 - [contact@artsetloisirsarlac.fr](mailto:contact@artsetloisirsarlac.fr)  
[artsetloisirsarlac.centres-sociaux.fr](http://artsetloisirsarlac.centres-sociaux.fr)

### Capeyron - Centre social Le Puzzle

Rue Jean Giono

05 56 12 17 80

[contact@assolepuzzle.fr](mailto:contact@assolepuzzle.fr)

[puzzle-capeyron.fr](http://puzzle-capeyron.fr)

### Le Chaudron (Centre-ville) - Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

15, avenue Roland Dorgeles

05 56 47 35 65

[contact@mjcmerignaccentre.fr](mailto:contact@mjcmerignaccentre.fr)

[mjccentrevilledemerignac.fr](http://mjccentrevilledemerignac.fr)

**Maison des Jeunes et de la Culture Centre Loisirs  
des 2 Villes (MJC CL2V)**

11, rue Erik Satie  
05 56 97 40 00  
[accueil@mjccl2v.fr](mailto:accueil@mjccl2v.fr)  
[mjccl2v.fr](http://mjccl2v.fr)

**Centre d'animation des Eyquems – Domaine  
de Fantaisie**

8, chemin de la Tour de Veyrines  
05 56 97 98 52  
[accueil@domainedefantaisie.fr](mailto:accueil@domainedefantaisie.fr)  
[domainedefantaisie.fr](http://domainedefantaisie.fr)

**Maison des femmes**

55, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
05 56 55 66 25  
[maison.des.femmes@merignac.com](mailto:maison.des.femmes@merignac.com)  
[merignac.com/maison-des-femmes](http://merignac.com/maison-des-femmes)  
[arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

**Relais des solidarités**

19, avenue du Château d'eau  
05 56 99 39 35

**Relais des aidants**

29, rue Alphonse Daudet  
05 56 97 86 24  
[relais.des.aidants@merignac.com](mailto:relais.des.aidants@merignac.com)  
[merignac.com/relais-des-aidants](http://merignac.com/relais-des-aidants)  
[gironde.fr/aides-aux-aidants/accueil-information-orientation-et-accompagnement-339](http://gironde.fr/aides-aux-aidants/accueil-information-orientation-et-accompagnement-339)

**CAF**

Par téléphone au 3230  
[caf.fr](http://caf.fr)  
Liens utiles : [monenfant.fr](http://monenfant.fr) - [urssaf.fr](http://urssaf.fr)

# Où sortir avec mon enfant à Mérignac ?



## Médiathèque

19, place Charles-de-Gaulle,  
05 57 00 02 20

[mediatheque.merignac.com](http://mediatheque.merignac.com)



## Ludothèque

1<sup>er</sup> étage de la médiathèque  
19, place Charles-de-Gaulle,  
05 57 00 02 20

[plus.merignac.com](http://plus.merignac.com)



## Krakatoa

3, avenue Victor Hugo  
05 56 24 34 29

Agenda en ligne sur [kraktaoa.org](http://kraktaoa.org), avec une programmation « hors les murs » jusqu'en 2026.



### La ferme de découverte

Située dans le quartier de Beaudésert et accessible par les Mérignacais un à deux mercredis après-midi par mois (sur réservation) et lors des journées du patrimoine et du développement durable.

[ferme.decouverte@merignac.com](mailto:ferme.decouverte@merignac.com)



### UCPA Aqua Stadium

60, avenue du Truc  
05 40 45 16 03

[ucpa.com/aqua-stadium/merignac](http://ucpa.com/aqua-stadium/merignac)



### Mérégnac-ciné

6, place Charles-de-Gaulle  
08 90 17 00 03

[cinemerignac.fr](http://cinemerignac.fr)



### Pin Galant

34, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

05 56 97 82 82

[lepingalant.com](http://lepingalant.com)



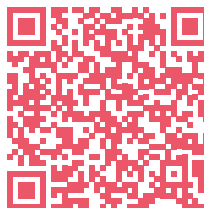
### La saison culturelle de Mérignac et

#### *Promenons-nous...*

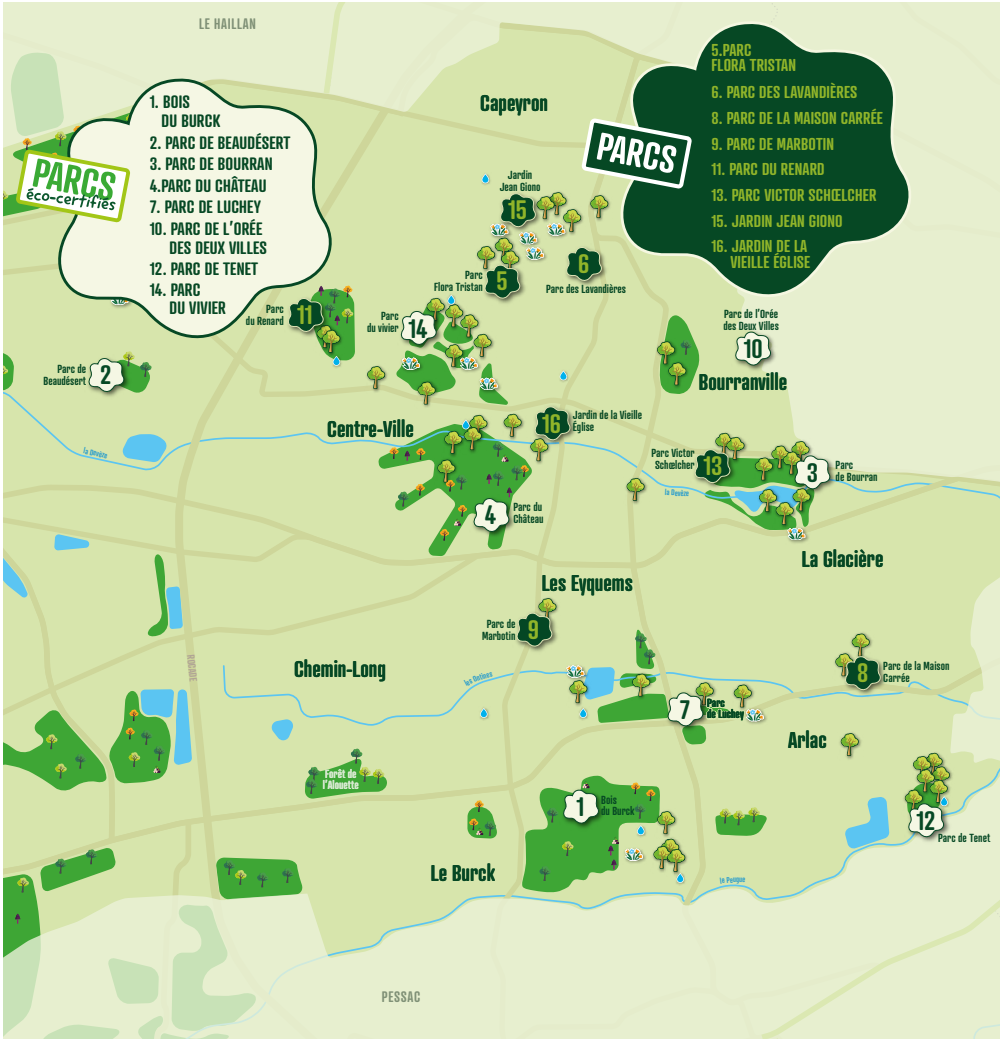
Tous les ans la direction petite enfance et la direction de la culture organisent **Promenons-nous...** aux mois de février et mars, un événement gratuit à destination des moins de 6 ans. Le programme est à retrouver sur le site de la mairie, dès le mois de janvier.

Vous pouvez retrouver des compléments d'information à la Maison petite enfance Simone Veil.

Tout au long de l'année la Ville vous propose des temps culturel et artistique à partager avec vos enfants.



## Les parcs



### Tous les parcs et jardins

[merignac.com/mon-quotidien/la-ville/parcs-et-jardins](http://merignac.com/mon-quotidien/la-ville/parcs-et-jardins)



